

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

*9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Corine PELLOQUIN : Bauduen.*

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Jacques AVANIAN  
Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER  
Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Corinne PELLOQUIN  
Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT

Délibération  
n°25\_10\_B8\_04

Avenant n°2 à la convention de partenariat Intense Verdon 2026/2028

La destination touristique Intense Verdon a été créée en 2019 afin de structurer l'offre touristique du territoire autour d'une démarche partenariale et coordonnée. Depuis sa création, la destination regroupe 12 partenaires territoriaux engagés dans le développement touristique et la promotion de l'ensemble du Verdon.

Le projet de destination est entré dans une phase opérationnelle avec une première phase d'étude qui a permis de définir un positionnement marketing partagé par l'ensemble des partenaires. Les prochaines étapes prévoient de mettre en œuvre un plan de promotion décliné de ce positionnement et d'organiser une gouvernance équilibrée, associant les acteurs publics et socio-professionnels.

Dans ce cadre, la démarche de structuration de la destination est consolidée par l'avenant n°2 à la Charte d'Engagement de la destination Intense Verdon, couvrant la période 2026-2028. Cet avenant formalise :

- La poursuite d'une stratégie touristique concertée,
- Le renforcement de la notoriété et de l'attractivité de la destination,
- La pérennisation des moyens humains, financiers et organisationnels (1,5 ETP)
- La confirmation du rôle de l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence (AD 04) comme chef de file et coordinateur.

La gouvernance de la destination repose sur deux instances complémentaires :

- COPIL : comité de pilotage composé des élus des partenaires pour les décisions stratégiques,
- COTECH : comités techniques composés des techniciens des partenaires pour le suivi opérationnel et la coordination des projets.

Les axes stratégiques pour 2026-2028 poursuivent la dynamique engagée :

- Visibilité et rayonnement de la destination,
- Montée en puissance digitale,
- Coordination partenariale et soutien au déploiement,
- Mesure d'impact et adaptation continue.

Chaque projet spécifique fera l'objet d'une convention dédiée, avec un chef de projet désigné parmi les partenaires pour assurer la coordination administrative, financière et opérationnelle.

L'avenant à la convention prévoit un engagement financier de 10 000 € par an à verser à l'Agence de développement 04 – Chef de file de la destination.

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 27/10/2025**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-250401072-20251016-DEL25\_10\_B8

... / ...

L'avenant prend effet à compter de 2026 pour une période de 3 ans.

Les membres du Bureau à l'unanimité décident :

- d'approuver l'adhésion à l'avenant de la Charte d'engagement.
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*  
*Après transmission en Préfecture*  
*Le*  
*et publication le*

Pour extrait conforme



*DEL25\_10\_B8\_04*